Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260716-20260707_05-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le sept juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du trois juillet, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Maire.

Présents (19) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. VITROUIL Rémi, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, Mme EHANNO Delphine, Mme DRÉANO Françoise

Secrétaire de séance : Mme TIERNY Dominique
Présents : 19
Votants : 19

Délibération n°2026/07/07-05 – Convention d'accompagnement à l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation avec la société Ecofinance

Rapporteur : Françoise DREANO

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Livre des procédures fiscales, notamment son article L.135 B ;

Dans un contexte de recherche d'une meilleure équité fiscale et d'optimisation des ressources de la commune, la commune souhaite engager une démarche de fiabilisation des bases fiscales des locaux d'habitation.

Le diagnostic réalisé par la société Ecofinance met en évidence plusieurs anomalies potentielles sur le territoire communal, notamment des logements toujours classés fiscalement dans des catégories insalubres alors qu'ils auraient été réhabilités, ainsi que des anomalies relatives à la prise en compte de certains éléments de confort, notamment le chauffage. Le potentiel de recettes supplémentaires est estimé entre 14 740 € et 15 974 € par an, sous réserve de la validation des signalements par les services de la Direction générale des Finances publiques.
Afin d'accompagner la commune dans cette démarche, la société Ecofinance propose une mission d'assistance technique consistant notamment à :

- qualifier les anomalies détectées sur les bases fiscales ;
- établir les catalogues photographiques lorsque cela est nécessaire ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260716-20260707_05-DE

- préparer les signalements destinés à l'administration fiscale ;
- rédiger les courriers de transmission aux services de l'État ;
- remettre un rapport de signalements lors d'une réunion de restitution.

Le coût forfaitaire de cette prestation est fixé à 3 100 € HT, payable à hauteur de 60 % à la signature de la convention et de 40 % à la remise du premier rapport de signalements.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **APPROUVER** la convention d'accompagnement à l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation conclue avec la société ECOFINANCE, telle qu'annexée à la présente délibération
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier

Le 16/07/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

